CHV/RM

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
À L'ÉDUCATION NATIONALE
ET À LA JEUNESSE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION
DES SERVICES D'ARCHITECTURE.

BUREAU
DES MONUMENTS HISTORIQUES.

Classement de Sites.

ÉTAT FRANÇAIS.

ARRÊTÉ.

Le Ministre Secrétaire d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque;

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites dans sa séance du 29 Juin 1942

Vu la demande en date du 30 Avril 1943 donnée par

M. Léon BESSON, négociant, 32 rue des Iles à Fontaine (Isère)

53-385-J. 4713-11

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La propriété de M. Léon BESSON, sise dans le Vieux Village de Sassenage (Isère) et comprenant les parcelles cadastrales n° 40. 41. 44 à 47. 50. 51 - section E -

est classée parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département de l'Isère, au Maire de la Commune de Sassenage et au propriétaire

qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

ART. 3.

Il sera transcrit au Bureau des hypothèques de la situation du site classé.

Paris, le 9 JUIN 1943

Par délégation,
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire Général des
Beaux-Arts :

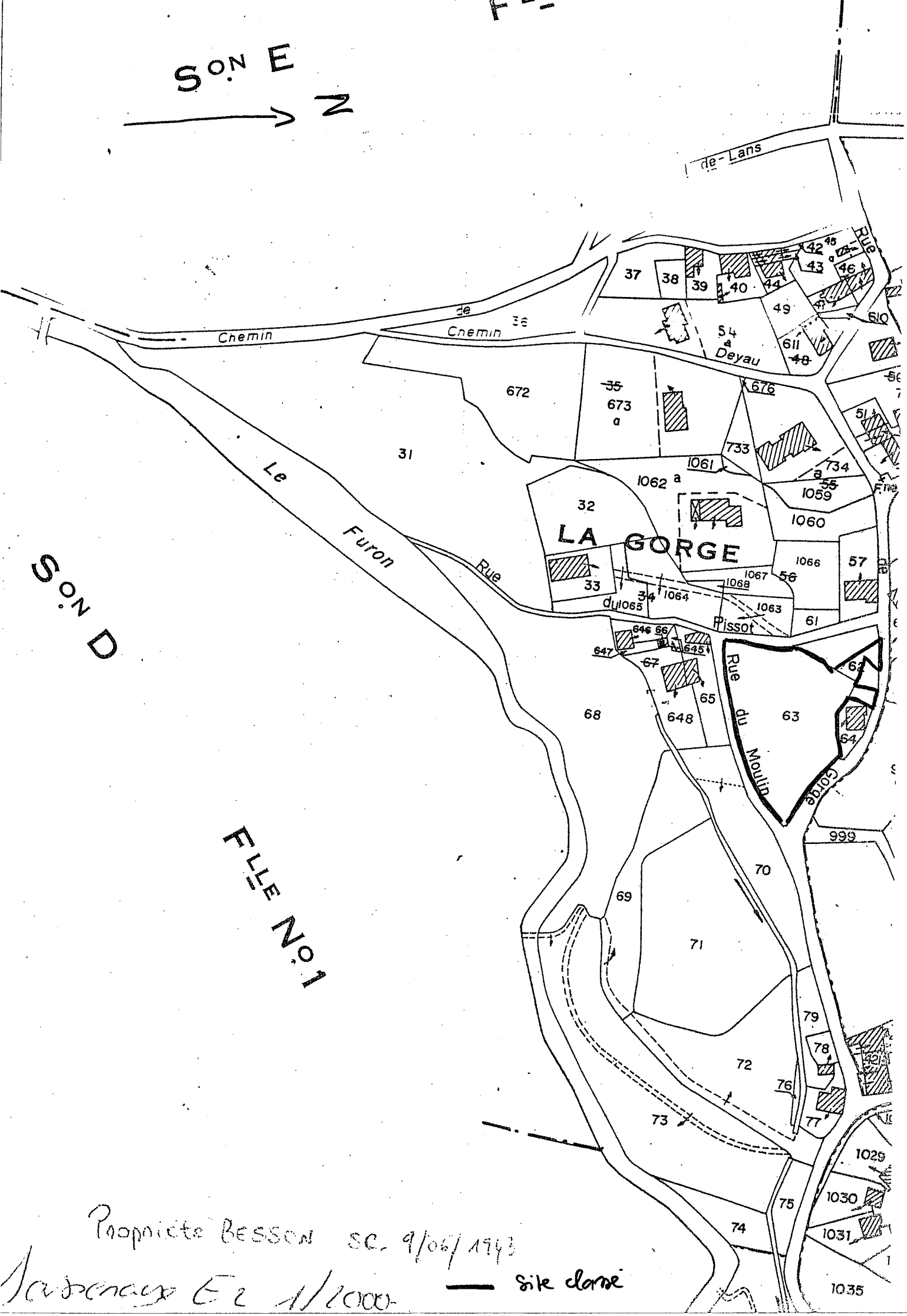
SON E
N
de-Lans
Chemin
de
Chemin
Rue
Deyau
Le Furon
Rue
LA GORGE
Pissot
Rue du Moulin
Gorge
SON D
FLLE No 1
37
38
39
40
42
43
44
46
49
54
611
48
610
672
673
a
676
733
734
1061
1062
a
1059
1060
1066
1067
1068
1063
1064
1065
57
56
55
51
31
32
33
34
61
646
645
647
67
65
648
68
63
64
62
999
70
69
71
72
79
78
76
77
73
74
75
1029
1030
1031
1035
Propriété BESSON SC. 9/06/1993
Soit environ E 2 1/2000
site classé